Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 33 (1888)
Heft: 12

Vereinsnachrichten: Société des officiers de la Confédération suisse

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Société des Officiers de la Confédération suisse.

SOUS-SECTION DE LAUSANNE.

Cette sous-section a repris le mardi 13 novembre le cours de ses séances, et a inauguré sa nouvelle session par l'élection de son comité. Celui-ci est composé comme suit :

Président : M. le major d'infanterie Wenger.

Vice-Président : M. le capitaine d'infanterie Bidlingmeyer.

Caissier : M. le capitaine Colombi, adjudant de bataillon.

Secrétaire : M. le premier-lieutenant d'artillerie de Muralt.

Membre : M. le capitaine du génie Pache.

Le rapport sur l'activité de la sous-section pendant l'année 1887-1888 relève les faits principaux suivants :

Dix séances ont eu lieu, dans chacune desquelles un travail ou une conférence ont été présentés ; un cours d'équitation réunissant 29 élèves a rempli les mois d'hiver ; enfin un stand pour tir au revolver a été construit. La sous-section s'est intéressée financièrement à cette construction par la prise de 10 actions.

Séance du 4 décembre. — Cette séance est encore consacrée à l'étude de diverses questions administratives. Il est décidé tout d'abord que MM. les officiers du landsturm qui en feront la demande pourront faire partie de la société. Secondement, un cours facultatif d'équitation et l'achat d'un jeu de guerre sont votés en principe. Enfin, une courte discussion s'élève sur les questions 3° et 4° posées par le comité central dans sa dernière circulaire aux sections. (Voir numéro d'octobre de la *Revue militaire suisse*).

La première concerne une demande de subvention plus efficace de la part de la Confédération en faveur des cours facultatifs d'équitation pour officiers. La sous-section se prononce pour que cette subvention soit faite dans le sens qu'une somme de X francs est fournie par la Confédération par officier inscrit au cours.

Quant à l'autre question, elle concerne la création de cours de répétition annuels. Vu le peu de temps laissé aux sections par l'étude d'une proposition de cette importance (la décision doit être communiquée avant le 10 décembre), la sous-section se déclare insuffisamment renseignée pour émettre un vote en connaissance de cause.

Voici les sujets de concours pour 1888-1889 :

Concours fédéral.

1. Les dispositions des lois actuelles sur la préparation des officiers d'infanterie répondent-elles, tant sous le rapport de la durée et de la succession des divers degrés de l'instruction (école de recrue, école de sous-officier, école préparatoire d'officier et école de recrue

comme lieutenant), que sous le point de vue de la préparation (méthode et enseignement) dans ces écoles, aux exigences auxquelles doit actuellement satisfaire l'officier subalterne d'infanterie ?

Si tel n'est pas le cas, quelles sont les modifications et les améliorations à y apporter ?

Si l'on formulait de plus grandes exigences en ce qui concerne la durée de la préparation, ce qui pourrait rendre plus difficile le recrutement du cadre des officiers, pourrait-on, sans que la compagnie fût moins bien commandée, réduire à quatre le nombre des officiers chargés du commandement de la compagnie et de ses subdivisions ?

2. De quelle manière pourrait-on, tant sous le rapport de la technique de l'artillerie que sous celui de l'organisation de cette arme, remédier, dans l'artillerie de campagne actuelle, à l'inefficacité du feu contre des positions retranchées ?

(Pour être admis au concours fédéral, les mémoires doivent être remis au Comité central, à Berne, avant le 1er mars 1889).

Concours cantonal.

1. Etude de géographie militaire sur le territoire neutralisé de la Savoie.

2. Etude géographique et stratégique de la frontière du Jura, Genève-Bâle, et des ressources militaires (voies de communication, travaux de défense, dépôt de matériel, troupes), disposées par la France sur le territoire adjacent, soit dans les bassins du Doubs, de l'Ain et de la Saône.

3. Un sujet d'histoire de la guerre, au choix.

4. Etude comparative du règlement d'exercice pour l'infanterie allemande, du 1er septembre 1888, du règlement français (1888 actuellement de nouveau soumis à révision), et du règlement suisse, spécialement en ce qui concerne les formations et la tactique de combat.

5. Etude comparative des règlements suisse et allemand (23 mai 1886) sur le service en campagne.

6. Etude d'une mission indépendante (service de sûreté en marche ou en position, patrouille, reconnaissance armée, escorte de convoi, etc.): rédaction d'une supposition, ordres donnés et rapport. Cette étude peut être faite pour une compagnie, un bataillon ou un escadron.

7. L'équipement du soldat d'infanterie ; ses modifications éventuelles, entre autres en vue de la guerre de montagne. Voir aussi l'équipement des infanteries étrangères.

8. L'équipement du soldat de cavalerie et le paquetage.

9. Du rôle de la cavalerie dans les guerres futures.

10. Tir indirect de l'artillerie de campagne. Quels sont les meilleurs procédés de repérage et de jalonnage des pièces ?

11. Les mitrailleuses et les canons à tir rapide. Leur emploi dans le combat.

12. Du ravitaillement des munitions pendant le combat.

13. Etude sur les explosifs. L'auteur pourra étudier la question en général ou en vue du chargement des armes et des projectiles de l'infanterie et de l'artillerie.

14. Occupation, organisation et armement d'une position de repli, par le commandant d'une division d'artillerie de position, avec son personnel et un bataillon de pionniers du landsturm. La position doit pouvoir être occupée, entre autres, par une brigade d'infanterie. L'emplacement sera choisi sur territoire vaudois. Le matériel d'ordonnance disponible est celui d'une division d'artillerie de position. Supposition, ordres et rapport.

15. Mise en état de défense du défilé de St-Maurice (fortification permanente ou provisoire).

16. Emploi d'un détachement de landsturm armé, avec ou sans troupes auxiliaires pendant la période de mobilisation, dans une localité frontière. Supposition; ordres, rapport.

17. La vélocipédie militaire.

18. De l'emploi des conserves et des comprimés pour l'alimentation des troupes et des chevaux.

19. Les services de l'arrière des troupes sanitaires (transports, hôpitaux, etc.)

(Les mémoires seront remis avant le 1er juin 1889 au secrétaire du Comité de la Section vaudoise.)

Le Comité de la Société militaire du canton de Genève, section de la Société des officiers de la Confédération suisse, a arrêté le programme de la saison d'hiver 1888-1889. Nous y relevons la liste des sujets faisant l'objet d'un concours durant cette période :

a) Quelle sera la tactique de combat de l'infanterie dans l'offensive et dans la défensive, si toutes les armes adoptent un fusil à longue portée et une poudre ne produisant pas de fumée ?

Y a-t-il avantage ou désavantage à supprimer la fumée ?

Quelles seront, pour l'artillerie, les conséquences tactiques d'une poudre ne produisant pas de fumée ?

b) Quels sont les devoirs d'un chef de compagnie d'infanterie, en temps de guerre, pendant une journée, de la diane à l'extinction des feux ?

Dans le courant de la journée, la compagnie est envoyée en reconnaissance contre un village que l'on suppose être occupé par l'ennemi.

c) Un bataillon genevois est mis sur pied et reçoit l'ordre de se rendre à Bienne par étapes.

Quels sont les devoirs du commandant de bataillon ?

Entrée au service, étapes, marches, prescriptions communes aux divers cantonnements.

d) Etude sur les différents modes qu'une batterie peut employer pour prendre position avant le combat, dans différentes hypothèses tactiques.

e) Faire le plan d'une fortification de campagne ayant existé, avec le relevé du terrain environnant; indiquer la garnison. Quelles seront les forces nécessaires pour l'attaque et les moyens à employer?

f) Du choix, du recrutement et de l'instruction des quartiers-maîtres.

Les mémoires devront porter une devise ou un numéro, et être adressés avant le *31 mars 1889* à M. le lieut.-colonel *J. E. Dufour*, président.

Une somme de 200 francs sera mise à la disposition du jury pour récompenser, s'il y a lieu, les meilleurs travaux.

Quoique le local de la Société soit toujours ouvert et à la disposition des sociétaires, la soirée du samedi sera plus spécialement consacrée à des réunions familières.

Les séances auront lieu le mercredi, à huit heures du soir.

Plusieurs officiers ont assuré leur concours au Comité, en sorte que ce dernier pense pouvoir promettre un certain nombre de conférences sur des sujets variés.

La première conférence a été donnée le 5 courant par M. le capitaine du génie *Cartier*, sur *le Bourget* (30 octobre 1870.)

Les mercredis qui ne seront pas réservés aux conférences seront consacrés au jeu de la guerre, exercé sur de nouvelles cartes du pays.

Marche du bataillon de carabiniers n° 1.

Les exercices de marche ont pris, depuis un certain temps, un grand développement dans notre armée. Plusieurs bataillons de la Ire division ont exécuté cette année à la fin de leurs cours de répétition des marches importantes. Le bataillon de carabiniers, entre autres, a tenu à prouver par une marche de montagne qu'il pourrait, à l'occasion, fonctionner comme troupe alpine.

Voici quelques détails sur cette marche exécutée du 30 septembre au 3 octobre et dont le numéro d'octobre de la *Revue militaire* a donné un court récit.

M. le colonel-divisionnaire Ceresole, inspecteur du cours, avait donné pour cet exercice la supposition suivante :

Une armée ennemie est arrivée jusqu'à la ligne de l'Orbe-Venoge.

Une armée suisse se concentre près de Fribourg ; elle a détaché la